



Candidat des prétoires

Éric Zemmour : le procès qui pourrait perturber sa campagne présidentielle

Par Paul Conge

Publié le 08/09/2021 à 19:14

Le polémiste de CNews (et futur candidat à la présidentielle ?) devait être jugé à Paris, ce 8 septembre, pour « provocation à la haine raciale », après sa diatribe sur les mineurs isolés. Mais à la demande de son avocat, le procès a été renvoyé. À une date qui toutefois ne convient pas à sa défense, car elle pourrait compromettre sa campagne.

Éric Zemmour sera-t-il jugé pour une infraction raciste **en plein dans sa (probable) campagne présidentielle** ? À cette question qui faisait cauchemarder tous les soutiens du polémiste, mercredi 8 septembre, au Tribunal de Paris, alors que débutait son énième procès pour « *provocation à la haine raciale* », les juges de la 17^e chambre correctionnelle ont répondu en une trentaine de minutes. Dans le secret de la salle du délibéré, ils ont arrêté une nouvelle date pour son procès, le 21 novembre 2021. Lequel se déroulera sur « *une journée entière* », tranche la présidente au micro. Surprenant à quel point ce qui relève en général d'un simple détail de procédure – la date de renvoi – a pu se muer, en ces temps préélectorales, en une question à fort enjeu. Si l'auteur du *Suicide français* était bel et bien censé être jugé ce mercredi, soit avant qu'il n'ait eu l'occasion de se déclarer candidat à la fonction suprême, il a dû faire face à des circonstances imprévues.

« CHACUN SAIT QU'IL Y A UNE FORTE CHANCE QU'IL SOIT CANDIDAT À L'ÉLECTION... »

Car, un peu moins d'un an après sa diatribe sur les mineurs isolés, qu'il a associés à des « violeurs », « voleurs » et « assassins », sur CNews, le 29 septembre 2020, ce ne sont pas moins de 38 parties civiles qui ont déposé plainte contre le polémiste de droite radicale. Associations antiracistes, associations de droits de l'enfance, mais aussi... 22 départements (dont le Gers et la Meurthe-et-Moselle), à qui revient la gestion des mineurs isolés. « *Vous êtes nombreux* », remarque instantanément la présidente de la 17e chambre correctionnelle, en voyant une quinzaine d'avocats se presser à la barre, ce 8 septembre.

« Nous avons manifestement un effet d'inflation considérable. Il me semble que cela nécessite une audience plus longue que cette seule après-midi », s'exclame Me Olivier Pardo, avocat et ami du tribun. Il demande un report du procès, mais pas à n'importe quelle date. « Chacun sait qu'il y a une forte chance qu'il soit candidat à l'élection... », glisse l'avocat. La présidente l'interrompt : « Justement, on va éviter les petites phrases... » Mais la robe noire assène ses doléances : « Je demande que l'audience se déroule après la date du 24 avril 2021, qui est la date du second tour des élections présidentielle. » Ce ne serait « pas scandaleux » et cela serait, imagine-t-il, compatible le planning des audiences de cette chambre, notoirement engorgée.

« BOULEVERSER LE CALENDRIER PERSONNEL DE MONSIEUR ZEMMOUR »

Ce choc entre calendrier judiciaire et calendrier politique n'a pas échappé aux défenseurs des parties civiles, comme Me Slim Ben Achour, avocat de la Maison des potes. À la barre, il souhaite éviter que le polémiste (qui désire à ses yeux « *faire exploser la République* ») se dise que « *jusqu'à l'élection, il est tranquille* ». Le seul but de cette demande de renvoi, grince à son tour Me Ivan Terel, avocat de SOS Racisme, serait « *qu'il ne passe pas sous les fourches caudines de votre tribunal avant les élections !* »

« Je comprends que ce renvoi soit susceptible de bouleverser le calendrier personnel de Monsieur Zemmour, mais je ne crois pas que ce soit quelque chose qui doive entrer en ligne de compte », gronde l'avocat du département du Gers et des Landes. Un autre appelle à « faire litière » de ces réclamations, d'autres indiquant que, malgré leur nombre conséquent (une trentaine d'avocats à prévoir), leurs plaidoiries ne dureront que « que 10 minutes », qu'il n'y aura « pas de redite », « pas de témoin ». Bref que ce sera court. Car plus l'audience de renvoi sera longue, plus il sera difficile d'aboutir à une date à courte échéance.

RENDEZ-VOUS LE 21 NOVEMBRE

Vient le tour de Me Olivier Baratelli, avocat du directeur de la publication de CNews, Jean-Christophe Thiery, également prévenu aux côtés d'Éric Zemmour dans cette affaire : « *Par honnêteté intellectuelle, en 10 minutes, on ne peut pas représenter une*

défense efficace. » Il conclut, esquissant un sourire : « Moi, je serais nécessairement long, je me connais ! »

La procureure de la République ne s'oppose pas à ce renvoi. Mais « *en revanche pas à une date lointaine, pour juger dans des délais raisonnables* », prévient-elle. Après un bref conciliabule avec ses deux assesseuses, la présidente fait droit à ce renvoi, « *pour permettre un examen complet et entier, dans de bonnes conditions* ». Puis se retire pour décider de la date. Une demi-heure passe. Les trois magistrates reviennent. « *S'agissant d'une poursuite du ministère public [c'est le parquet de Paris qui est à l'origine cette citation directe devant le tribunal] l'audience bénéficie de plages spécifiques, tous les mercredis après-midi* », justifie la présidente. Ce sera donc le mercredi 21 novembre. Avant, ou après, la déclaration officielle de Zemmour ?